



Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage District d'Ille et Vilaine

Séance du 26 mai 2020

Membres présents : M. Deléon, B. Martin, A. Bethuel

Etude des couvertures de clubs

1 - Situation du ressort de la Commission Régionale

Club US VERN (R1) :

La Commission constate que ce club, en infraction cette saison avec le Statut de l'Arbitrage, avait présenté un surplus d'arbitres au cours des saisons 2016/2017 et 2017/2018.

En conséquence, dit qu'il pouvait bénéficier de la saison actuelle pour se mettre en règle (Article 49 du Statut Régional de l'Arbitrage) et transmet à la Commission Régionale pour statuer.

2 - Situations du ressort de la Commission Départementale

Dossier BAUDE Marwan

N'a arbitré aucun match au cours de la saison,

Club FC LA MEZIERE MELESSE (D1) non couvert par cet arbitre pour la saison 2019/2020.

Dossier AKTURK Kasim

Arrêt de l'arbitrage (PV CDA du 28/02/2020),

Club AC RENNES (D1) non couvert par cet arbitre pour la saison 2019/2020.

Club JS BAGUER PICAN (D1)

La Commission constate que ce club, en infraction cette saison avec le Statut de l'Arbitrage, avait présenté un surplus d'arbitres au cours des saisons 2017/2018 et 2016/2017.

En conséquence, dit qu'il pouvait bénéficier de la saison actuelle pour se mettre en règle (Article 49 du Statut Régional de l'Arbitrage).

Situation des clubs vis-à-vis du statut de l'Arbitrage

La Commission a arrêté la liste des Clubs en infraction à l'issue de la saison 2019/2020.

La Commission établit également la liste des clubs ayant droit à des mutés supplémentaires pour la saison 2020/2021. Les clubs concernés devront faire connaître avant le 15/08/2020 les équipes qui bénéficieront d'un mutés supplémentaire, un seul pouvant être affecté par équipe.

Le Président
Marcel DELEON

Rappel : les présentes décisions sont susceptibles d'Appel selon les conditions de forme et de délais prévues à l'Article 94 des Règlements de la LBF.

DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - www.foot35.fff.fr

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64